

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® FST 40002

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Composant d'un système de polyurethane.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA
Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique
Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com
E-mail address to request full REACH registration number upon EU member State Authority request : REACH_Registration_Nr_AM@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1/800/424.9300

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence :

Prévention:	
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les brouillards ou les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

P280 vapeurs.
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester

1,3-Butanediol, polymer with 1,1'-methylenebis[isocyanatobenzene], 2,2'-oxybis[ethanol] and 1,2-propanediol

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle

Etiquetage supplémentaire:

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate	101-68-8 202-966-0 01-2119457014-47	Carc. 2; H351 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Resp. Sens. 1; H334 STOT RE 2; H373 STOT SE 3; H335	30 - 60
Isocyanic acid,	9016-87-9	Acute Tox. 4; H332	13 - 30

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® FST 40002

Version 1.0 Date de révision: 01.07.2015 Numéro de la FDS: 400001020908 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 01.07.2015

polymethylenepolyphenylene ester		Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	
1,3-Butanediol, polymer with 1,1'-methylenebis[isocyanatobenzene], 2,2'-oxybis[ethanol] and 1,2-propanediol	155662-82-1	Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Resp. Sens. 1; H334 Carc. 2; H351	13 - 30
O-(p-isocyanatobenzyl)phenyl isocyanate	5873-54-1 227-534-9 05-2118936871-33-0000	Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Resp. Sens. 1; H334 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335	7 - 13

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Demander conseil à un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
Ne PAS faire vomir.
Consulter un médecin si nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

6.4 Référence à d'autres sections

Aucun(e)

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- | | |
|---|--|
| Conseils pour une manipulation sans danger | : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. |
| Mesures d'hygiène | : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. |

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- | | |
|--|--|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. |
| Autres données | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| Température de stockage recommandée | : 18 - 40 °C |
- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényl e	101-68-8	VLCT (VLE)	0,02 ppm 0,2 mg/m ³	FR VLE
Information	Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles,			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® FST 40002

Version 1.0 Date de révision: 01.07.2015 Numéro de la FDS: 400001020908 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 01.07.2015

supplémentaire	Certaines ou toutes ces VLE s'entendent pour des concentrations mesurées sur une durée de 5 min., Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites indicatives			
		VME	0,01 ppm 0,1 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles, Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

diisocyanate de 4,4'-
méthylènediphényle

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Dermale
Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques
Valeur: 0,1 mg/m3
Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Dermale
Effets potentiels sur la santé: Effets locaux

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets locaux
Valeur: 0,1 mg/m3
Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques
Valeur: 0,05 mg/m3
Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets locaux
Valeur: 0,05 mg/m3
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Dermale
Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques
Valeur: 0,05 mg/m3
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Oral(e)
Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Dermale
Effets potentiels sur la santé: Effets locaux

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Effets locaux
Valeur: 0,05 mg/m3
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

Isocyanic acid,
polymethylenepolyphenylene
ester

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques

Valeur: 0,025 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets locaux

Valeur: 0,025 mg/m³

: Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Dermale

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques, Exposition à court terme

Valeur: 50 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques, Exposition à court terme

Valeur: 0,1 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Dermale

Effets potentiels sur la santé: Effets locaux, Exposition à court terme

Valeur: 27,8 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets locaux, Exposition à court terme

Valeur: 0,1 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,05 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,05 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Dermale

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques, Exposition à court terme

Valeur: 25 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques, Exposition à court terme

Valeur: 0,05 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Oral(e)

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques, Exposition à court terme

Valeur: 20 mg/kg p.c./jour

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Dermale

Effets potentiels sur la santé: Effets locaux, Exposition à court terme

Valeur: 17,2 mg/cm²

Utilisation finale: Consommateurs

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Effets locaux, Exposition à court terme
 Valeur: 0,05 mg/m³
 Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
 Valeur: 0,025 mg/m³
 Utilisation finale: Consommateurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
 Valeur: 0,025 mg/m³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

diisocyanate de 4,4'-
méthylènediphényle

: Eau douce
 Valeur: 1 mg/lFacteurs d'Évaluation

Eau de mer
 Valeur: 0,1 mg/lFacteurs d'Évaluation

Sol
 Valeur: 1 mg/kgFacteurs d'Évaluation

Station de traitement des eaux usées
 Valeur: 1 mg/lFacteurs d'Évaluation

Isocyanic acid,
polymethylenepolyphenylene
ester

: Eau douce
 Valeur: 1 mg/lFacteurs d'Évaluation

Eau de mer
 Valeur: 0,1 mg/lFacteurs d'Évaluation

Sol
 Valeur: 1 mg/kgFacteurs d'Évaluation

Station de traitement des eaux usées
 Valeur: 1 mg/lFacteurs d'Évaluation

eau douce - temporaire
 Valeur: 10 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle
 délai de rupture : > 8 h
 Caoutchouc nitrile
 Néoprène
 10 - 480 min

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Prenez en compte l'information donnée

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps	: Vêtement de protection
Protection respiratoire	: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition. Particules organiques et vapeur de type organique

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: liquide
Couleur	: brun
Odeur	: légère
Point d'éclair	: > 150 °C Méthode: Evalué(e), coupelle fermée
Densité	: 1,22 g/cm3 (25 °C)
Solubilité(s)	
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 200 mPa,s (20 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Stable dans des conditions normales.
-----------------------	--

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Aucun(e) à notre connaissance.
---------------------	----------------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	: Acides forts et bases fortes
-------------------	--------------------------------

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Chlorure d'hydrogène
La combustion produit des fumées délétères et toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Composants:**

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 10.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 10.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation - : Estimation de la toxicité aiguë : 1,4 mg/l
Produit
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:

Toxicité aiguë par voie
cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 9.400 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester:

Toxicité aiguë par voie
cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 9.400 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Toxicité aiguë par voie
cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 9.400 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Toxicité aiguë (autres voies
d'administration) : Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:

Espèce: Lapin

Evaluation: Irritant

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritant pour la peau.

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester:

Espèce: Lapin

Evaluation: Irritant léger pour la peau

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritant pour la peau.

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Espèce: Lapin

Evaluation: Irritant

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:

Espèce: Lapin

Evaluation: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Basé sur l'effet observé chez l'homme

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester:

Espèce: Lapin

Evaluation: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Basé sur l'effet observé chez l'homme

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Espèce: Lapin

Evaluation: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Basé sur l'effet observé chez l'homme

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

4,4'-methylenediphenyl diisocyanate:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: A un effet sensibilisant.

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Voies d'exposition: Voies respiratoires

Espèce: Cochon d'Inde

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

Résultat: A un effet sensibilisant.

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Voies d'exposition: Voies respiratoires

Espèce: Rat

Résultat: A un effet sensibilisant.

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: A un effet sensibilisant.

2,4'-diisocyanate de diphenylméthane:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Résultat: A un effet sensibilisant.

Voies d'exposition: Voies respiratoires

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: A un effet sensibilisant.

Evaluation: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:**

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:

Génotoxicité in vitro

: Concentration: 200 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.13/14.

Résultat: négatif

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester:

Génotoxicité in vitro

: Concentration: 200 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.13/14.

Résultat: négatif

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Génotoxicité in vitro

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

Composants:

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 3 Weeks
Dose: 118 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester:

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Inhalation
Résultat: N'est pas classé en raison de données non concluantes.

Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 3 Weeks
Dose: 113 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 3 Weeks
Dose: 118 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Composants:

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:

Espèce: Rat, (mâle et femelle)
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 24 mois
Dose: 1 mg/m³
Fréquence du traitement: 5 quotidien
Méthode: OCDE ligne directrice 453
Résultat: positif
Organes cibles: Poumons

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester:

Espèce: Rat, (mâle et femelle)
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 24 mois
Dose: 1 mg/m³
Fréquence du traitement: 5 quotidien
Méthode: OCDE ligne directrice 453
Résultat: négatif

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Espèce: Rat, (mâle et femelle)
Voie d'application: Inhalation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

Durée d'exposition: 24 mois
Dose: 1 mg/m³
Fréquence du traitement: 5 quotidien
Méthode: OCDE ligne directrice 453
Résultat: positif
Organes cibles: Poumons

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Composants:

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:

Effets sur la fertilité : Méthode: OCDE ligne directrice 414

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester:

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Inhalation

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Composants:

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:

Incidences sur le : Espèce: Rat, femelle

développement du fœtus Voie d'application: Inhalation

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 4 mg/m³

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: Aucune incidence tératogène.

BPL: oui

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester:

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Toxicité maternelle générale: 4 mg/m³

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: Aucune incidence tératogène.

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 4 mg/m³

Méthode: OCDE ligne directrice 414

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible
- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOEC: 0,2

Durée d'exposition: 2 yrNombre d'expositions: 5 d

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOEC: 0,2

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Durée d'exposition: 2 yrNombre d'expositions: 5 d

Méthode: OCDE ligne directrice 453

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOEC: 0,2

Durée d'exposition: 2 yrNombre d'expositions: 5 d

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Toxicité à dose répétée - : Donnée non disponible
Evaluation

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ingestion: Donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:**

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: >= 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: >= 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 336 h
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 207

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL0 : > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 1.640 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : CE50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: >= 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CE50: > 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 336 h
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 207

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les bactéries : CE50 (boue activée): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: ≥ 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: ≥ 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 336 h
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 207

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:**

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:

Biodégradabilité : Inoculum: Boues domestique
Concentration: 30 mg/l
Résultat: N'est pas biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 302 C

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester:

Biodégradabilité : Inoculum: Boues domestique
Concentration: 30 mg/l
Résultat: N'est pas biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 302 C

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:

Biodégradabilité : Inoculum: Boues domestique
Concentration: 30 mg/l
Résultat: N'est pas biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 302 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:**

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Facteur de bioconcentration (FBC): 200
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,51 (20 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 117
BPL: non

Isocyanic acid, polymethylenepolyphenylene ester:
Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Facteur de bioconcentration (FBC): 200
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle:
Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Facteur de bioconcentration (FBC): 200
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,51 (20 °C)
pH: 7
Méthode: OCDE Ligne directrice 117
BPL: non

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

IATA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 62
9
84

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui sont listés sur la liste canadienne LES. Tous les autres composants sont sur la liste canadienne LIS.

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ISHL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon)
ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TSCA (USA)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique**SECTION 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARALDITE® FST 40002

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01.07.2015	400001020908	Date de la première version publiée: 01.07.2015

DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES. AUCUNE PARTIE DE CETTE FICHE NE PEUT ETRE REPRODUITE OU DIFFUSEE SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT, OU PAR TOUT MOYEN, SANS L'ACCORD ECRIT DE HUNTSMAN. TOUTES LES DEMANDES D'AUTORISATION DE REPRODUCTION DES DONNEES DE CE FEUILLET DOIVENT ETRE ADRESSEES A HUNTSMAN, AU RESPONSABLE DE LA SECURITE DU PRODUIT A L'ADRESSE CI-DESSUS.